

CS GROUP - France

Société par actions simplifiée au capital de 4 891 664 euros
Siège social : 22 avenue Galilée, 92350 Le Plessis-Robinson
RCS Nanterre 393 135 298

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente avril, à quatorze heures,

La société Sopra Steria Group, société anonyme au capital de 20 547 701 euros, dont le siège social est situé PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 326 820 065, et représentée par Monsieur Cyril MALARGÉ, Directeur Général,

agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le texte des décisions proposées à l'Associé Unique,

reconnaissant avoir eu communication de l'ensemble des documents nécessaires à son entière information sur les décisions suivantes, conformément aux dispositions légales et statutaires, statue sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus au Président, au Directeur Général, et aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION (approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont

été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il approuve les dépenses non déductibles fiscalement, au regard du 4° de l'article 39 du Code général des impôts, s'élevant à 210 283 €.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION (quitus au Président, au Directeur Général et aux administrateurs)

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président, au Directeur Général et à tous les administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 16 080 478,90 €, de sorte que le résultat à affecter ressort à :

Résultat de l'exercice	16 080 478,90 €
Dotation à la réserve légale	-
Report à nouveau antérieur	(71 338 928,06) €
Résultat à affecter	(55 258 449,16) €

décide d'affecter la perte de (55 258 449,16) € au « *Report à nouveau* ».

L'Associé Unique constate par ailleurs qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des exercices clos 2021, 2022 et 2023.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION (mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION (pouvoirs pour formalités)

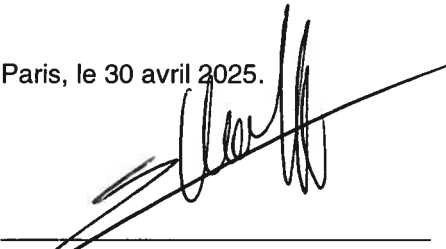
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Paris, le 30 avril 2025.



Sopra Steria Group,
Associé Unique,
Représentée par M. Cyril MALARGÉ



I. – Bilan

Pierre Pasquien, Président du Conseil d'Administration

ACTIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2024 Montant net	31/12/2023 Montant net
Immobilisations incorporelles	3, 14	44 423	7 971
Immobilisations corporelles	3, 15	5 690	4 808
Immobilisations financières	3, 16	16 717	49 115
Actif immobilisé		66 830	61 894
Stock	4, 17	5 030	4 912
Avances et Acomptes versés sur commandes		5 645	3 177
Clients et comptes rattachés	6, 18	124 264	92 866
Autres créances		65 262	135 240
Disponibilités	22	136	204
Charges constatées d'avance	7, 23	1 317	1 722
Actif circulant		201 654	238 121
Charges à répartir et écart de conversion		467	163
TOTAL DE L'ACTIF		268 951	300 178

PASSIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	20	4 892	4 892
Primes liées au capital	20	41 839	41 839
Réserve légale	20	489	489
Réserves réglementées	20	5	5
Autres réserves			
Report à nouveau	20	(71 339)	4 161
Résultat de l'exercice		16 080	(75 500)
Subventions d'investissement et Provision réglementées	20	564	335
Capitaux propres		(7 470)	(23 779)
Autres fonds propres : avances remboursables sur contrats		555	569
Provisions pour risques et charges	9, 21	12 500	9 242
Dettes financières	22	16 098	21 484
Dettes d'exploitation	18	96 485	82 718
Dettes diverses	18	76 515	123 734
Produits constatés d'avance et écart de conversion	7, 18	74 268	86 210
Dettes		276 421	323 957
TOTAL DU PASSIF		268 951	300 178

II. – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	5, 25	248 007	168 165
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation		85	4 124
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		8 536	4 559
Autres produits		681	564
Produits d'exploitation		257 309	177 412
Achats et charges externes		85 457	82 764
Impôts, taxes et versements assimilés		3 366	3 238
Charges de personnel		150 041	142 821
Dotations aux amortissements et provisions	27	10 152	21 196
Autres charges		1 432	140
Charges d'exploitation		250 448	250 159
Résultat d'exploitation		6 861	(72 747)
Produits financiers de participations		1 483	
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		56	273
Reprises sur provisions et transferts de charges		179	101
Gains de change		143	339
Produits financiers		1 861	713
Dotations aux amortissements et provisions financières		286	10 306
Intérêts et charges financiers		4 069	4 251
Pertes de change		96	417
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières			
Charges financières		4 451	14 974
Résultat financier	29	(2 590)	(14 261)
Résultat courant avant impôt		4 271	(87 008)
Résultat exceptionnel	30	(1 023)	(3 391)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	31	(12 832)	(14 899)
RESULTAT NET		16 080	(75 500)

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
Résultat net		16 080	(75 500)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		2 789	28 516
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>			
<i>Autres produits et charges non cash</i>		(22)	(90)
Capacité d'autofinancement	(A)	18 847	(47 074)
Variation du BFR	(B)	(8 213)	47 428
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	10 634	354
Investissement net d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 963)	(3 109)
Investissement financier net		(866)	(14 250)
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	(3 829)	(17 359)
Remboursement d'emprunts et crédits		(7 204)	(40 940)
Subvention d'investissement		250	
Nouveaux emprunts et crédits			
Augmentation / (réduction) de capital			
Dividendes versés			
Flux de trésorerie de financement	(E)	(6 954)	(40 940)
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	(149)	(57 945)
Trésorerie en début de période	(H)	204	58 149
Trésorerie TUP CS Novidys au 30 septembre 2024		81	
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)+(I)=(J)	136	204

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2024

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

CS GROUP - France et ses filiales sont consolidées dans les comptes de Sopra Steria depuis le 1er mars 2023. Depuis le 30 décembre 2023, date de réalisation de la transmission universelle de patrimoine de CS GROUP SA (holding) à Sopra Steria Group, CS GROUP - France est détenue directement à 100% par Sopra Steria Group.

L'exercice 2024 a été marqué par la poursuite, de l'intégration de CS GROUP au groupe Sopra Steria, avec le déploiement de l'ensemble des règles et processus de Sopra Steria et la migration du système informatique financier et budgétaire de la société de SAP S4 vers l'ensemble des différents outils du Red It.

Dans ce contexte de réorganisation interne, CS Group-France a réalisé au 1^{er} octobre 2024 la transmission universelle de patrimoine de CS Novidys, sa filiale à 100% sans effet rétroactif. Se sont également poursuivis les travaux de rationalisation de l'organigramme des filiales HE Space acquises par CS GROUP – France début 2023 : fusion HE Space Germany et CS GROUP Germany au 1^{er} janvier 2024, fusion HE Space Holding BV et HE Space Operating BV aux Pays-Bas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et reclassement des titres HE Space UK Ltd sous CS GROUP-France en septembre 2024.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société CS GROUP - France ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite), ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, les tests de valeurs sur les actifs et les provisions. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

Note 3 – Immobilisations et amortissements

a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des :

- brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation,
- logiciels d'application, amortis sur 3 à 6,66 ans,
- fonds de commerce acquis ou reçus en apport,
- frais de développement.

Fonds de Commerce :

Conformément au règlement 2015-06 du 23-11-2015 de l'ANC, les « mali techniques » sont classés selon leur affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés.

Suivant cette règle, les « mali » : 2,6 M€ dégagé lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de Diginext en 2020, 2,2 M€ affectable aux titres de participation Diginext, et 36,1 M€ dégagé en 2024 lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société CS Novidys sont classés en fonds de commerce.

Les fonds de commerce font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et une dépréciation est constatée lorsque les circonstances le justifient. En 2024 les tests de valeur conduits en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs n'ont révélé aucun indice de perte de valeur.

Frais de recherche et développement :

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans.

Les frais de développement spécifiques à la réalisation d'un contrat et ne conduisant pas à un produit réutilisable sont inclus dans le coût de ce contrat.

b) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition ou pour leur coût de production. Seuls les biens, dont la société est propriétaire, sont immobilisés.

Amortissements

L'amortissement pour dépréciation est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et est comptabilisé en charges d'exploitation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durée
Constructions et aménagements	10 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Outillages	2 à 5 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation économique est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, la société est amenée à réaliser un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur actuelle serait inférieure au montant net, une dépréciation est enregistrée.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au prix de revient des titres et sont amortis par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Lorsque les titres de société sont acquis avec une clause de complément de prix dépendant des performances pluriannuelles futures de l'entreprise, la valeur d'inscription au bilan tient compte de cette estimation provisoire du complément de prix sous le poste dettes sur immobilisations". Cette estimation est mise à jour à chaque arrêté annuel.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation éventuellement majoré du « mali technique » affectée à ces mêmes titres à leur valeur actuelle obtenue par le test de valeur.

Le test de valeur a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- Les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 3 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.
- La valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle.
- Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

En 2024 les tests de valeur ainsi que l'analyse de leur sensibilité n'ont conduit pas à la constatation d'une perte de valeur sur les titres des filiales.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction, non productifs d'intérêts et d'une durée de 20 ans à l'origine, sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation. Au 31/12/2024 reste en créance dans les comptes le prêt effectué dans le cadre de la participation due au titre des exercices 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018 et basée sur la masse salariale 2023, 2022, 202,1 2020, 2019, 2018 et 2017 et la provision pour dépréciation associée s'élève à 0,8 M€.

Note 4 – Valeurs d'exploitation

Les éléments stockés par CS GROUP – France sont essentiellement composés de (i) Pièces de rechange informatiques, (ii) de composants et matériels informatiques, cartes, câblages et autres outillages utilisés dans le cadre des activités d'intégration de systèmes et de déploiement des installations clients ainsi que de (iii) produits finis et semi-finis provenant d'assemblage de composants informatiques pour les activités d'intégration de systèmes.

Les matériels et fournitures sont évalués à leur coût de revient suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les coûts inclus dans les produits finis et semi-finis comprennent les coûts directement rattachables et une quote-part des frais indirects de production hors frais financiers.

Les stocks de matériels et fournitures sont dépréciés afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation (notamment afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock).

Note 5 – Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats des contrats

Le chiffre d'affaires est présenté net des rabais, remises ou ristournes.

Pour les contrats de prestation de services au forfait, qu'il s'agisse de la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des coûts sans incorporation de frais financiers. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Les prestations sont facturées au client lors d'étapes prédéfinies, ceci entraîne la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque cette facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Les prestations relatives aux contrats au forfait figurent au bilan en créances clients pour celles, non payées, ayant fait l'objet de facture ou en factures à émettre pour la quote-part de prestations réalisées mais non facturées. La quote-part de factures émises au-delà de l'avancement mérité figure au passif du bilan en produits constatés d'avance.

L'obtention d'avenants entraîne l'actualisation de la marge à terminaison et par conséquent de la marge dégagée et du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, lorsqu'il est prévisible que le coût de revient prévisionnel d'un contrat soit supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Il est tenu compte, dans l'estimation de ces pertes, des produits à recevoir fondés sur des dispositions contractuelles spécifiques, des sentences judiciaires ou d'opérations dont le déroulement est en cours.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les livraisons de produits (matériels ou logiciels) sont constatés lors de leur livraison.

Note 6 – Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, soit lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable, soit lorsque l'échéance est dépassée, pour tenir compte d'un risque de non-recouvrabilité.

Note 7 – Produits et charges constatés d'avances

Les charges constatées d'avances concernent essentiellement les loyers et charges s'y rapportant, les assurances, et la maintenance.
Les produits constatés d'avances résultent des modalités de détermination du chiffre d'affaires décrites en note 5 ci-dessus.

Note 8 – Conversion des éléments en monnaies étrangères

Les achats et les ventes en monnaies étrangères sont comptabilisés en retenant le taux de change du mois de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en devises sont ré-estimées en fonction du dernier cours de change, à l'exception des créances et des dettes faisant l'objet d'un contrat de couverture de change à terme qui sont converties au cours de couverture.

La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes de change latentes sont couvertes par une provision pour risques.

Note 9 – Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Peuvent y figurer notamment les :

- provisions pour restructuration qui couvrent, dès que le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la date de clôture, essentiellement les frais de licenciement et départs, les coûts de fermeture d'exploitation, de mise au rebut d'immobilisations.
- provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat.
- provisions pour litiges qui couvrent essentiellement les risques sur affaires, les litiges prud'homains et les litiges sur cessions d'actifs.

Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours ou prévisible.

Une procédure de vérification de comptabilité de la société CS Novidys est en cours depuis juin 2024. Elle porte sur les exercices 2021 et 2022 (IS/Taxes et CIR) et CIR 2020. Les travaux de vérification des CIR l'exercice 2021 et 2022 se poursuivent en 2025. Néanmoins, CS GROUP – France, venant au

droit de la société CS Novidys par le fait de la Transmission Universelle de Patrimoine, a constaté dans ses comptes, sur la base de la proposition de rectification interruptive adressée par l'administration fiscale en décembre 2024, une provision pour risque de 0,7 M€, intégralement relative au crédit d'impôt recherche 2020. Les rappels envisagés par l'administration ont été fermement contestés par la société début 2025. La procédure de contentieux suit son cours.

Note 10 – Exemption des comptes consolidés

Depuis le 1^{er} mars 2023, la société CS GROUP - France est intégrée globalement dans la consolidation de Sopra Steria Group dont le siège social est sis 3 rue du Pré Faucon à Annecy-le-Vieux, Siren : 326 820 065. Conformément à l'article L 233-17 du Code Commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

Note 11 – Situation fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de Sopra Steria Group depuis le 1^{er} janvier 2023 suite la fusion intervenue entre les sociétés CS GROUP SA et Sopra Steria Group au 30 décembre 2023. Il est rappelé que la société faisait partie depuis 1992 du groupe d'intégration fiscale créé par la société mère CS GROUP SA (tête de groupe).

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère. Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues dans les conventions avec les filiales intégrées, les économies d'impôt constatées par la tête du groupe fiscal au cours de l'exercice résultant de l'utilisation du déficit fiscal transmis par l'entité intégrée n'est que provisoire puisqu'elle sera prise en compte au niveau de l'entité intégrée pour la détermination de l'impôt des exercices suivants.

Note 12 – Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tel que plus ou moins-values liées aux cessions, coûts d'acquisitions, charges de restructuration, litiges d'un montant particulièrement significatif ou mises au rebut d'immobilisations.

Note 13 – Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés

La société n'est engagée que dans un régime à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

En ce qui concerne les indemnités de départ en retraite, elles sont comptabilisées en charge dans l'exercice de leur versement effectif. Les droits acquis par l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société et sont portés en engagement hors bilan.

Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Note 14 – Immobilisations incorporelles

Evolution en 2024

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2023	Acquisitions	TUP CS Novidy's	Cessions et virt poste	31/12/2024
Dépenses de développement	32 731				32 731
Concessions, brevets, licences	4 985		299		5 284
Fonds de Commerce ⁽¹⁾	6 501		37 355 ⁽²⁾		43 856
Autres	1 067		295		1 362
Immo. Incorporelles en-cours					
Total des valeurs brutes (a)	45 284		37 949		83 233

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2023	Dotations	TUP CS Novidy's	Reprises	31/12/2024
Dépenses de développement	31 173	2 612		(1 523)	32 262
Concessions, brevets, licences	4 831	137	271		5 239
Fonds de Commerce et droit au bail ⁽¹⁾	242				242
Autres	1 067				1 067
Total des amort. et dépréciations (b)	37 313	2 749	271	(1 523)	38 810
Total net (a)-(b)	7 971	(2 749)	37 678	1 523	44 423

(1) Certains fonds font l'objet d'un amortissement linéaire et d'une reprise de provision. Il n'y a eu, ni dotation, ni reprise à compter de 2010.

(2) Mali technique de 36,1 M€ constaté au moment de la TUP de CS Novidy's à CS GROUP – France et fonds de commerce Trustycom de 1,2 M€ apporté par voie de TUP par CS Novidy's au 1^{er} octobre 2024.

Evolution en 2023

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et virt poste	31/12/2023
Dépenses de développement	29 845		2 886	32 731
Concessions, brevets, licences	4 870	33	82	4 985
Fonds de Commerce et droit au bail ⁽¹⁾	6 501			6 501
Autres	1 067			1 067
Immo. Incorporelles en-cours	2 968		(2 968)	
Total des valeurs brutes (a)	45 251	33		45 284

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Dépenses de développement	21 369	11 039	(1 235)	31 173
Concessions, brevets, licences	3 558	1 273		4 831
Fonds de Commerce et droit au bail ⁽¹⁾	242			242
Autres	1 067			1 067
Total des amort. et dépréciations (b)	26 236	12 312	(1 235)	37 313
Total net (a)-(b)	19 015	(12 279)	1 235	7 971

(1) Certains fonds font l'objet d'un amortissement linéaire et d'une reprise de provision. Il n'y a eu, ni dotation, ni reprise à compter de 2010.

Coûts de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans. Par ailleurs s'ils existent dans les comptes des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée, ceux-ci font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

Au cours de l'exercice 2023, la valeur nette des frais de développement constatée à fin 2022 (soit 11,4 M€ de dépenses activées et immobilisations en-cours) a fait l'objet d'une nouvelle analyse critique en cohérence avec les business plan et les principes et objectifs de Sopra Steria Group. Les tests de dépréciation menés ont conduit à déprécier intégralement les coûts de développements non encore rentrés en phase d'amortissements et de commercialisation à fin 2022.

Après application des règles et méthodes appliquées par Sopra Steria Group, aucune dépense de développement générée en interne n'a été reconnue et activée en immobilisation incorporelles en 2024.

Note 15 – Immobilisations corporelles

Evolution en 2024

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2023	Acquisitions	TUP CS Novidys	Cessions et virt poste	31/12/2024
Terrains					
Constructions					
Matériel et outillage industriels	3 878	406	1 315		5 599
Mobilier et matériel de bureau et informatique	10 170	976	46		11 192
Agencements, installations	9 366	986	2	80	10 434
Immobilisations corporelles en cours	80	595		(80)	595
Total des valeurs brutes (a)	23 494	2 963	1 363		27 820

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2023	Dotations	TUP CS Novidys	Reprises	31/12/2024
Terrains					
Constructions					
Installations et matériel industriel	2 494	461	1 259		4 214
Mobilier et matériel de bureau et informatique	8 330	1 145	44	(64)	9 455
Agencements, installations	7 862	789	2	(192)	8 461
Total des amortissements et dépréciations (b)	18 686	2 395	1 305	(256)	22 130
Total net (a)-(b)	4 808	568	58	256	5 690

Evolution en 2023

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et virt poste	31/12/2023
Terrains				
Constructions				
Matériel et outillage industriels	2 488	627	763	3 878
Mobilier et matériel de bureau et informatique	9 100	1 078	(8)	10 170
Agencements, installations	8 788	516	62	9 366
Immobilisations corporelles en cours	906	30	(856)	80
Total des valeurs brutes (a)	21 282	2 251	(39)	23 494

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Terrains				
Constructions				
Installations et matériel industriel	2 131	363		2 494
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 238	1 153	(61)	8 330
Agencements, installations	6 756	1 267	(161)	7 862
Total des amortissements et dépréciations (b)	16 125	2 783	(222)	18 686
Total net (a)-(b)	5 157	(532)	183	4 808

Note 16 – Immobilisations financières

(en milliers €)	Brut au 31/12/2024	Net au 31/12/2024	Brut au 31/12/2023	Net au 31/12/2023
Titres de participation	15 275	14 386	58 057	47 181
Prêts	2 612	1 542	1 979	1 173
Dépôts et autres	839	789	811	761
Total	18 726	16 717	60 847	49 115

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure Note 33.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employés à l'effort de construction. La valeur nette de ces prêts versés entre 2018 et 2024 pour une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts correspond à leur valeur probable de réalisation. (voir aussi note 3-c page 8)

Evolution des titres de participation :

(en milliers €)	Exercice 2024	Exercice 2023
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	58 057	44 392
Acquisitions ⁽¹⁾	348	13 665
Cessions ⁽²⁾	(43 130)	
Valeur brute au 31 décembre	15 275	58 057

(1) Acquisition de 100% titres HE Space Operations Limited LTD le 18 septembre 2024 ;

(2) Sortie des titres de participations de CS Novidys au moment de la TUP au 30 septembre 2024.

Evolution des dépréciations des titres de participation :

(en milliers €)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépréciations au 1 ^{er} janvier de l'exercice	10 876	890
Dotations ⁽¹⁾		9 986
Reprises ⁽²⁾	(9 986)	
Dépréciations au 31 décembre	890	10 876

(1) Dépréciation des titres CS Novidys à la clôture 2023

(2) Sortie de la dépréciation 2023 sur les titres CS Novidys au moment de la constatation de la TUP CS Novidy's en date du 30 septembre 2024.

Note 17 – Stocks, en-cours et produits finis

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Montant brut	6 275	6 347
Dépréciation	1 245	1 435
Montant net	5 030	4 912

En 2023, afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock qui représenteraient plus d'un an de consommation, il a été décidé d'appliquer un coefficient d'obsolescence de 20 % à l'ensemble des stocks. Dans la mesure où la majorité des pièces en stocks est de la fourniture et du matériel informatiques, le coefficient de 20% de dépréciation correspond à une durée d'amortissement sur 5 ans du matériel informatique applicable selon les principes et méthodes comptables de Sopra Steria Group.

Note 18 – Echancier des créances de l'actif circulant et des dettes

Créances au 31/12/2024

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	125 856	116 092	9 764	1 592	124 264
Avances versées	5 646	5 646			5 646
Autres créances d'exploitation	4 976	4 976			4 976
Comptes courants, autres créances	60 559	17 350	43 209	272	60 287
Total	197 037	144 064	52 973	1 864	195 173

Créances au 31/12/2023

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	94 533	80 846	13 687	1 667	92 866
Avances versées	3 178	3 178			3 178
Autres créances d'exploitation	4 821	4 821			4 821
Comptes courants, autres créances	131 010	85 767	45 243	591	130 419
Total	233 542	174 612	58 930	2 258	231 284

Les créances à plus d'un an sont composées essentiellement de factures à émettre (9 272 K€ en net fin 2024 contre 13 200 K€ fin 2023) dans le cadre des modalités de détermination du chiffre d'affaires des projets décrites en note 5, ainsi qu'accessoirement des créances douteuses dont la date d'encaissement est difficilement déterminable. En 2024, les créances CIR 2022, 2023 et 2024 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 43 209 K€ et remboursables au bout de 3 ans sont considérés à plus d'un an. De même, en 2023 les créances CIR 2021, 2022 et 2023 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 45 243 K€ sont considérés à plus d'un an.

Dettes au 31/12/2024

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	12 308	12 308	
Fournisseurs	26 490	26 490	
Dettes fiscales et sociales	57 686	56 141	1 545
Comptes courants groupe et dettes diverses	76 515	76 515	
Produits constatés d'avance	73 802	73 802	
Total	246 801	245 256	1 545

Dettes au 31/12/2023

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	12 436	12 436	
Fournisseurs	20 830	20 830	
Dettes fiscales et sociales	49 451	47 251	2 200
Comptes courants groupe et dettes diverses	123 734	123 734	
Produits constatés d'avance	86 180	86 180	
Total	292 631	290 431	2 200

Les produits constatés d'avance correspondent à la différence entre les facturations émises et le Chiffre d'Affaires constaté à l'avancement (Cf. : méthode décrite en note 5).

Note 19 – Valeurs mobilières de placement

Néant.

Note 20 – Capitaux propres

Capital Social	En 2024		En 2023	
	En nombre	En valeur €	En nombre	En valeur €
A l'ouverture	321 820	4 891 664	321 820	4 891 664
Augmentation de capital en numéraire				
Opération d'apports / fusions				
A la clôture	321 820	4 891 664	321 820	4 891 664

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	Augmentation de capital	Autres	31/12/2024
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	4 161	(75 500)				(71 339)
Résultat	(75 500)	75 500	16 080			16 080
Subvention d'Investissement	121				229	350
Provisions Réglementées	214					214
Total	(23 779)		16 080		229	(7 470)

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Augmentation de capital	Autres	31/12/2023
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	6 825	(2 664)				4 161
Résultat	(2 664)	2 664	(75 500)			(75 500)
Subvention d'Investissement	112				9	121
Provisions Réglementées	214					214
Total	51 712		(75 500)		9	(23 779)

Note 21 – Provisions

Provisions réglementées (en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Amortissement dérogatoire	214	214

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2023	TUP CS Novidy's	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Restructurations						
Garanties						
Pénalités	502					502
Risque de change	142		60	142		60
Litiges, PAT, divers affaires	7 531	3 269	4 535	4 660		10 675
Impôts ⁽¹⁾	1 067		667	472		1 262
Total	9 242					12 499

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Restructurations					
Garanties					
Pénalités	802			300	502
Risque de change	74	142	74		142
Litiges, PAT, divers affaires	2 879	5 868	1 216		7 531
Impôts ⁽¹⁾	2 100	437	1 470		1 067
Total	5 855	6 447	2 760	300	9 242

⁽¹⁾ La procédure de vérification de comptabilité de CS GROUP – France a pris fin en juin 2023 après acceptation par l'entité des derniers redressements maintenus par l'administration sur les CIR 2018, 2019 et 2020. La provision constituée fin 2023 au titre du CIR 2020 remboursée partiellement en juillet 2024 a été reprise. En 2024 a été constituée une provision pour risque relative au contrôle fiscal débuté en juin 2024 dans l'entité CS Novidys avant la TUP au 1^{er} octobre (voir aussi Note 9).

Note 22 – Emprunts et dettes financières

L'intégration au groupe Sopra Steria a eu pour conséquence un réaménagement en 2023 de l'endettement financier : remboursement des crédits bancaires externes hors PGE (Prêts Garantis par l'Etat), résiliation des contrats de factoring et substitution de l'ensemble de ces financements externes (principalement à long terme) via un financement par compte-courant « groupe » et la mise en place d'une gestion centralisée cashpoolée quotidiennement avec l'entité Sopra Steria Group.

La dette intercompagnie est considérée comme du financement à court terme et est inscrite au poste « Autres dettes diverses » pour 71,8 M€ à fin décembre 2024 vs une dette de 50,6 M€ pour CS GROUP – France et une avance de 5,1 M€ pour CS Novidys à fin décembre 2023.

Prêts Garantis par l'Etat (Covid-19)

Les « PGE » accordés pour 27 M€ à CS GROUP – France ont été mis en place en août 2020 et renégociés en juin 2021 (intérêts et maturité). Les prêts ont une maturité de 6 ans. Ils ont bénéficié d'un différé de remboursement du capital avec une première échéance payée en août 2023. Apportés par voie de TUP, les deux PGE de CS Novidys avaient été mis en place dans les mêmes conditions. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû plus les intérêts courus forment une dette financière (PGE ex-CS Novidys inclus) de 15,7 M€. La prochaine échéance annuelle de 7,6M€ est due en août 2025. La dernière échéance est prévue à l'été 2026.

Pour information, en « Autres Dettes Financières » figurent un montant résiduel de 93 K€ au 31 décembre 2024, correspondant au compte bloqué et intérêts courus, relatif aux droits résiduels acquis avant 2010 par un groupe fermé de salariés (TUP Diginext 2020) au titre de la participation des salariés.

Le tableau ci-dessous donne une répartition de l'endettement net de l'entité (hors comptes bloqués participation des salariés) :

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires et autres (dépôts reçus) :		
– dont à moins d'1 an	8 136	7 366
– dont à plus d'un an et moins de 5 ans	7 591	13 751
– dont à plus de 5 ans		
Soldes créditeurs de banque		
Endettement bancaire total (a)	15 727	21 117
Banques et valeurs de placement (b)	136	204
Trésorerie (+) / Endettement (-) global (c)= (a)-(b)	15 591	20 913

Note 23 – Produits à recevoir, charges constatées d'avance, charges à payer, produits constatés d'avance

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits à recevoir rattachés à des comptes d'actif		
Clients factures à établir ⁽¹⁾	66 536	46 912
Autres créances	1 805	168
d) Total	68 342	47 080
Charges constatées d'avance		
Charges à payer rattachées à des comptes de passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	156	187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 372	7 510
Dettes fiscales et sociales	18 574	17 204
Autres dettes	356	
e) Total	34 458	24 901
f) Produits Constatés d'avance	73 802	86 180

(1) dont 7,7 M€ à plus d'un an (13,2 M€ fin 2023)

Note 24 – Entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Bilan		
Participations	14 381	57 167
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	6 758	8 125
Comptes courants et autres (actif)	60 256	130 346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 140)	(4 784)
Comptes courants et autres (passif)	(73 939)	
Compte de résultat		
Autres produits financiers	1 483	201
Autres charges financières	(3 539)	(2 489)

Note 25 – Chiffre d'affaires

(en %)	31/12/2024	31/12/2023
Défense & Sécurité	50,9	42,5
Cyber	1,8	-
Espace	20,0	24,1
Industrie	26,4	31,9
Central, Divers	0,9	1,5
Total	100	100
En % par zones géographiques		
France	86,61	83,58
Export	13,39	16,42
Total	100	100

Note 29 – Résultat financier

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers/ charges financières	(2 530)	(3 978)
Reprises financières/ dotations financières aux provisions ⁽¹⁾	(106)	(10 205)
Différences de change	47	(78)
Total	(2 589)	(14 261)

⁽¹⁾ Dotation pour dépréciation 2023 des titres de participation dans l'entité CS Novidy's de 9 986 K€. (Voir également Note 16).

Note 30 – Résultat exceptionnel

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits / charges sur opérations de gestion	(710)	(3 383)
Reprises / dotations aux provisions	(334)	(98)
Produits / charges sur opérations en capital	21	90
Total	(1 023)	(3 391)

Le résultat exceptionnel est composé de :

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Réorganisation Hébergement (frais de remise en état et de restitution)	-	(800)
Réorganisation personnel	(250)	(1 338)
Litiges	-	-
Autres et Honoraires ⁽¹⁾	(773)	(1 253)
Total	(1 023)	(3 391)

⁽¹⁾ dont une provision de 0,7 M€ au titre du contrôle fiscal ex CS Novidy's et des honoraires relatifs à la réorganisation juridique du groupe HE SPACE (0,2 M€) (voir Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice). Il est rappelé qu'en 2023 avait été constituée une provision complémentaire de 0,5 M€ au titre du contrôle fiscal chez CS GROUP – France et qu'il avait été engagé des honoraires pour 0,5 M€ relatifs à l'acquisition du groupe HE Space.

Note 31 – Impôt sur les bénéfices

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles ⁽¹⁾	(34)	(1)
Crédit d'impôt recherche	12 866	14 900
Total	12 832	14 899

⁽¹⁾ Retenue à la source non récupérable. L'entité a constaté un déficit fiscal en 2024 comme en 2023 et n'est donc pas redevable d'impôt sur les sociétés.

Note 32 – Engagements hors bilan

(en milliers €)	31/12/2024	ref	31/12/2023
Engagements donnés			
Indemnités de départ à la retraite	13 751	a	14 093
Avals, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés (hors avances/acomptes reçus)	1 256	b	1 075
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles			
Autres garanties données (loyers)	454	d	454
Instruments de couverture de change		e	
Total			16 427
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	-		-
Total			

a) Indemnités de départs à la retraite

Le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,50%
Taux d'actualisation	3,17%	3,17%

Les hypothèses d'estimation de l'engagement ont été alignés sur les paramètres utilisés par Sopra Steria Group en 2024, notamment avec une redéfinition du taux de rotation du personnel. Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les licenciements et les ruptures conventionnelles.

b) Aval, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés

La société, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est amenée à mettre en place des garanties de soumission. Également, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, la société s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, la société est amenée à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place.

c) Autres garanties

Les Autres garanties correspondent intégralement aux garanties de loyer émises dans le cadre de lignes de garanties bancaires :

- Locaux sis 22, avenue Galilée au Plessis Robinson, le contrat de bail prévoit une garantie solidaire de la maison-mère, plafonnée à 2 000 K€ correspondant à l'engagement restant de loyers (hors indice) jusqu'au 31 décembre 2025 incluant l'indemnité de restitution ainsi que l'émission d'une garantie bancaire par le preneur CS GROUP - France d'un montant de 300 K€. L'engagement s'éteindra trois mois après la date de libération des locaux.
- Locaux sis à Aix-en-Provence : le contrat prévoit une garantie bancaire de 154 K€ au bénéfice de Batipart Palmer.

d) Instruments de couverture de change

CS GROUP – France a intégré courant 2023 la gestion centralisée du risque de change de Sopra Steria Group. Dans ce cadre est défini, chaque année, une ligne de garantie de change en USD avec l'entité centralisatrice Sopra Steria group. L'entité n'a donc pas d'engagement avec une contrepartie externe au groupe.

Note 33 – Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat exercice ⁽²⁾	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis (nets)	Chiffre affaires de l'exercice 2024 ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice 2024 ⁽¹⁾
Renseignements détaillés (valeur brute des titres > à 1% du capital de CS GROUP - France)								
Filiales (détenues à plus de 50 %)								
CS Canada	204	1 902	100%	215	215		15 395	1 091
CS Romania	23	1 662	100%	66	66		5 001	395
HE Space Operations BV	567	1 495	100%	13 665	13 665		26 412	1 856
HE Space Operations LTD	1	(10)	100%	348	348		2 443	(132)
SCYT (Espagne) ⁽³⁾			65%	890	-			
Participations (détenues entre 20 et 49 %)								
CenProCS Airliance (Allemagne)			33,3%	50	50			
Renseignements globaux (valeur brute des titres < à 1% du capital de CS GROUP - France)								
				Valeur brute des titres				Valeur nette des titres
Filiales françaises								
Filiales étrangères						42		42
Participations françaises								
Participations étrangères								

Note 34 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Voir Note 19 de l'Annexe aux Comptes Consolidés Sopra Steria Group.

Note 35 – Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

CS Group France

Société par actions simplifiée unipersonnelle au Capital de 4 891 664 Euros
Siège social : 22 avenue Galilée – 92350 Le Plessis-Robinson

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société CS Group France,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CS Group France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3.1. Reconnaissance du revenu sur les contrats au forfait

La note 5 « Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats des contrats » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Celle-ci dépend notamment de l'estimation du taux d'avancement des projets calculé à partir des systèmes de suivi des projets. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation du chiffre d'affaires, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

3.2. Evaluation des fonds de commerce

La note 3a « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose notamment les modalités de comptabilisation et d'évaluation des fonds de commerce inscrits à l'actif de la société CS Group France. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces fonds de commerce.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons estimé le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 avril 2025

Le commissaire aux comptes,



Aca Nexia
Représenté par
Sandrine Gimat

I. – Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2024 Montant net	31/12/2023 Montant net
Immobilisations incorporelles	3, 14	44 423	7 971
Immobilisations corporelles	3, 15	5 690	4 808
Immobilisations financières	3, 16	16 717	49 115
Actif immobilisé		66 830	61 894
Stock	4, 17	5 030	4 912
Avances et Acomptes versés sur commandes		5 645	3 177
Clients et comptes rattachés	6, 18	124 264	92 866
Autres créances		65 262	135 240
Disponibilités	22	136	204
Charges constatées d'avance	7, 23	1 317	1 722
Actif circulant		201 654	238 121
Charges à répartir et écart de conversion		467	163
TOTAL DE L'ACTIF		268 951	300 178

PASSIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	20	4 892	4 892
Primes liées au capital	20	41 839	41 839
Réserve légale	20	489	489
Réserves réglementées	20	5	5
Autres réserves			
Report à nouveau	20	(71 339)	4 161
Résultat de l'exercice		16 080	(75 500)
Subventions d'investissement et Provision réglementées	20	564	335
Capitaux propres		(7 470)	(23 779)
Autres fonds propres : avances remboursables sur contrats		555	569
Provisions pour risques et charges	9, 21	12 500	9 242
Dettes financières	22	16 098	21 484
Dettes d'exploitation	18	96 485	82 718
Dettes diverses	18	76 515	123 734
Produits constatés d'avance et écart de conversion	7, 18	74 268	86 210
Dettes		276 421	323 957
TOTAL DU PASSIF		268 951	300 178

II. – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	5, 25	248 007	168 165
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation		85	4 124
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		8 536	4 559
Autres produits		681	564
Produits d'exploitation		257 309	177 412
Achats et charges externes		85 457	82 764
Impôts, taxes et versements assimilés		3 366	3 238
Charges de personnel		150 041	142 821
Dotations aux amortissements et provisions	27	10 152	21 196
Autres charges		1 432	140
Charges d'exploitation		250 448	250 159
Résultat d'exploitation		6 861	(72 747)
Produits financiers de participations		1 483	
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		56	273
Reprises sur provisions et transferts de charges		179	101
Gains de change		143	339
Produits financiers		1 861	713
Dotations aux amortissements et provisions financières		286	10 306
Intérêts et charges financiers		4 069	4 251
Pertes de change		96	417
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières			
Charges financières		4 451	14 974
Résultat financier	29	(2 590)	(14 261)
Résultat courant avant impôt		4 271	(87 008)
Résultat exceptionnel	30	(1 023)	(3 391)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	31	(12 832)	(14 899)
RESULTAT NET		16 080	(75 500)

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
Résultat net		16 080	(75 500)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		2 789	28 516
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>			
<i>Autres produits et charges non cash</i>		(22)	(90)
Capacité d'autofinancement	(A)	18 847	(47 074)
Variation du BFR	(B)	(8 213)	47 428
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	10 634	354
Investissement net d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 963)	(3 109)
Investissement financier net		(866)	(14 250)
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	(3 829)	(17 359)
Remboursement d'emprunts et crédits		(7 204)	(40 940)
Subvention d'investissement		250	
Nouveaux emprunts et crédits			
Augmentation / (réduction) de capital			
Dividendes versés			
Flux de trésorerie de financement	(E)	(6 954)	(40 940)
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	(149)	(57 945)
Trésorerie en début de période	(H)	204	58 149
Trésorerie TUP CS Novidys au 30 septembre 2024		81	
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)+(I)=(J)	136	204

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2024

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

CS GROUP - France et ses filiales sont consolidées dans les comptes de Sopra Steria depuis le 1er mars 2023. Depuis le 30 décembre 2023, date de réalisation de la transmission universelle de patrimoine de CS GROUP SA (holding) à Sopra Steria Group, CS GROUP - France est détenue directement à 100% par Sopra Steria Group.

L'exercice 2024 a été marqué par la poursuite, de l'intégration de CS GROUP au groupe Sopra Steria, avec le déploiement de l'ensemble des règles et processus de Sopra Steria et la migration du système informatique financier et budgétaire de la société de SAP S4 vers l'ensemble des différents outils du Red It.

Dans ce contexte de réorganisation interne, CS Group-France a réalisé au 1^{er} octobre 2024 la transmission universelle de patrimoine de CS Novidys, sa filiale à 100% sans effet rétroactif. Se sont également poursuivis les travaux de rationalisation de l'organigramme des filiales HE Space acquises par CS GROUP – France début 2023 : fusion HE Space Germany et CS GROUP Germany au 1^{er} janvier 2024, fusion HE Space Holding BV et HE Space Operating BV aux Pays-Bas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et reclassement des titres HE Space UK Ltd sous CS GROUP-France en septembre 2024.

Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société CS GROUP - France ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite), ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, les tests de valeurs sur les actifs et les provisions. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

Note 3 – Immobilisations et amortissements

a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des :

- brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation,
- logiciels d'application, amortis sur 3 à 6,66 ans,
- fonds de commerce acquis ou reçus en apport,
- frais de développement.

Fonds de Commerce :

Conformément au règlement 2015-06 du 23-11-2015 de l'ANC, les « mali techniques » sont classés selon leur affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés.

Suivant cette règle, les « mali » : 2,6 M€ dégagé lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de Diginext en 2020, 2,2 M€ affectable aux titres de participation Diginext, et 36,1 M€ dégagé en 2024 lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société CS Novidys sont classés en fonds de commerce.

Les fonds de commerce font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et une dépréciation est constatée lorsque les circonstances le justifient. En 2024 les tests de valeur conduits en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs n'ont révélé aucun indice de perte de valeur.

Frais de recherche et développement :

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans.

Les frais de développement spécifiques à la réalisation d'un contrat et ne conduisant pas à un produit réutilisable sont inclus dans le coût de ce contrat.

b) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition ou pour leur coût de production. Seuls les biens, dont la société est propriétaire, sont immobilisés.

Amortissements

L'amortissement pour dépréciation est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et est comptabilisé en charges d'exploitation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durée
Constructions et aménagements	10 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Outillages	2 à 5 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation économique est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, la société est amenée à réaliser un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur actuelle serait inférieure au montant net, une dépréciation est enregistrée.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au prix de revient des titres et sont amortis par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Lorsque les titres de société sont acquis avec une clause de complément de prix dépendant des performances pluriannuelles futures de l'entreprise, la valeur d'inscription au bilan tient compte de cette estimation provisoire du complément de prix sous le poste dettes sur immobilisations". Cette estimation est mise à jour à chaque arrêté annuel.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation éventuellement majoré du « mali technique » affectée à ces mêmes titres à leur valeur actuelle obtenue par le test de valeur.

Le test de valeur a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- Les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 3 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.
- La valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle.
- Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

En 2024 les tests de valeur ainsi que l'analyse de leur sensibilité n'ont conduit pas à la constatation d'une perte de valeur sur les titres des filiales.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction, non productifs d'intérêts et d'une durée de 20 ans à l'origine, sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation. Au 31/12/2024 reste en créance dans les comptes le prêt effectué dans le cadre de la participation due au titre des exercices 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018 et basée sur la masse salariale 2023, 2022, 202,1 2020, 2019, 2018 et 2017 et la provision pour dépréciation associée s'élève à 0,8 M€.

Note 4 – Valeurs d'exploitation

Les éléments stockés par CS GROUP – France sont essentiellement composés de (i) Pièces de rechange informatiques, (ii) de composants et matériels informatiques, cartes, câblages et autres outillages utilisés dans le cadre des activités d'intégration de systèmes et de déploiement des installations clients ainsi que de (iii) produits finis et semi-finis provenant d'assemblage de composants informatiques pour les activités d'intégration de systèmes.

Les matériels et fournitures sont évalués à leur coût de revient suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les coûts inclus dans les produits finis et semi-finis comprennent les coûts directement rattachables et une quote-part des frais indirects de production hors frais financiers.

Les stocks de matériels et fournitures sont dépréciés afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation (notamment afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock).

Note 5 – Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats des contrats

Le chiffre d'affaires est présenté net des rabais, remises ou ristournes.

Pour les contrats de prestation de services au forfait, qu'il s'agisse de la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des coûts sans incorporation de frais financiers. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Les prestations sont facturées au client lors d'étapes prédéfinies, ceci entraîne la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque cette facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Les prestations relatives aux contrats au forfait figurent au bilan en créances clients pour celles, non payées, ayant fait l'objet de facture ou en factures à émettre pour la quote-part de prestations réalisées mais non facturées. La quote-part de factures émises au-delà de l'avancement mérité figure au passif du bilan en produits constatés d'avance.

L'obtention d'avenants entraîne l'actualisation de la marge à terminaison et par conséquent de la marge dégagée et du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, lorsqu'il est prévisible que le coût de revient prévisionnel d'un contrat soit supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Il est tenu compte, dans l'estimation de ces pertes, des produits à recevoir fondés sur des dispositions contractuelles spécifiques, des sentences judiciaires ou d'opérations dont le déroulement est en cours.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les livraisons de produits (matériels ou logiciels) sont constatés lors de leur livraison.

Note 6 – Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, soit lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable, soit lorsque l'échéance est dépassée, pour tenir compte d'un risque de non-recouvrabilité.

Note 7 – Produits et charges constatés d'avances

Les charges constatées d'avances concernent essentiellement les loyers et charges s'y rapportant, les assurances, et la maintenance.
Les produits constatés d'avances résultent des modalités de détermination du chiffre d'affaires décrites en note 5 ci-dessus.

Note 8 – Conversion des éléments en monnaies étrangères

Les achats et les ventes en monnaies étrangères sont comptabilisés en retenant le taux de change du mois de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en devises sont ré-estimées en fonction du dernier cours de change, à l'exception des créances et des dettes faisant l'objet d'un contrat de couverture de change à terme qui sont converties au cours de couverture.

La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes de change latentes sont couvertes par une provision pour risques.

Note 9 – Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Peuvent y figurer notamment les :

- provisions pour restructuration qui couvrent, dès que le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la date de clôture, essentiellement les frais de licenciement et départs, les coûts de fermeture d'exploitation, de mise au rebut d'immobilisations.
- provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat.
- provisions pour litiges qui couvrent essentiellement les risques sur affaires, les litiges prud'homains et les litiges sur cessions d'actifs.

Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours ou prévisible.

Une procédure de vérification de comptabilité de la société CS Novidys est en cours depuis juin 2024. Elle porte sur les exercices 2021 et 2022 (IS/Taxes et CIR) et CIR 2020. Les travaux de vérification des CIR l'exercice 2021 et 2022 se poursuivent en 2025. Néanmoins, CS GROUP – France, venant au

droit de la société CS Novidys par le fait de la Transmission Universelle de Patrimoine, a constaté dans ses comptes, sur la base de la proposition de rectification interruptive adressée par l'administration fiscale en décembre 2024, une provision pour risque de 0,7 M€, intégralement relative au crédit d'impôt recherche 2020. Les rappels envisagés par l'administration ont été fermement contestés par la société début 2025. La procédure de contentieux suit son cours.

Note 10 – Exemption des comptes consolidés

Depuis le 1^{er} mars 2023, la société CS GROUP - France est intégrée globalement dans la consolidation de Sopra Steria Group dont le siège social est sis 3 rue du Pré Faucon à Annecy-le-Vieux, Siren : 326 820 065. Conformément à l'article L 233-17 du Code Commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

Note 11 – Situation fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de Sopra Steria Group depuis le 1^{er} janvier 2023 suite la fusion intervenue entre les sociétés CS GROUP SA et Sopra Steria Group au 30 décembre 2023. Il est rappelé que la société faisait partie depuis 1992 du groupe d'intégration fiscale créé par la société mère CS GROUP SA (tête de groupe).

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère. Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues dans les conventions avec les filiales intégrées, les économies d'impôt constatées par la tête du groupe fiscal au cours de l'exercice résultant de l'utilisation du déficit fiscal transmis par l'entité intégrée n'est que provisoire puisqu'elle sera prise en compte au niveau de l'entité intégrée pour la détermination de l'impôt des exercices suivants.

Note 12 – Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tel que plus ou moins-values liées aux cessions, coûts d'acquisitions, charges de restructuration, litiges d'un montant particulièrement significatif ou mises au rebut d'immobilisations.

Note 13 – Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés

La société n'est engagée que dans un régime à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

En ce qui concerne les indemnités de départ en retraite, elles sont comptabilisées en charge dans l'exercice de leur versement effectif. Les droits acquis par l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société et sont portés en engagement hors bilan.

Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Note 14 – Immobilisations incorporelles

Evolution en 2024

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2023	Acquisitions	TUP CS Novidy's	Cessions et virt poste	31/12/2024
Dépenses de développement	32 731				32 731
Concessions, brevets, licences	4 985		299		5 284
Fonds de Commerce ⁽¹⁾	6 501		37 355 ⁽²⁾		43 856
Autres	1 067		295		1 362
Immo. Incorporelles en-cours					
Total des valeurs brutes (a)	45 284		37 949		83 233

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2023	Dotations	TUP CS Novidy's	Reprises	31/12/2024
Dépenses de développement	31 173	2 612		(1 523)	32 262
Concessions, brevets, licences	4 831	137	271		5 239
Fonds de Commerce et droit au bail ⁽¹⁾	242				242
Autres	1 067				1 067
Total des amort. et dépréciations (b)	37 313	2 749	271	(1 523)	38 810
Total net (a)-(b)	7 971	(2 749)	37 678	1 523	44 423

(1) Certains fonds font l'objet d'un amortissement linéaire et d'une reprise de provision. Il n'y a eu, ni dotation, ni reprise à compter de 2010.

(2) Mali technique de 36,1 M€ constaté au moment de la TUP de CS Novidy's à CS GROUP – France et fonds de commerce Trustycom de 1,2 M€ apporté par voie de TUP par CS Novidys au 1^{er} octobre 2024.

Evolution en 2023

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et virt poste	31/12/2023
Dépenses de développement	29 845		2 886	32 731
Concessions, brevets, licences	4 870	33	82	4 985
Fonds de Commerce et droit au bail ⁽¹⁾	6 501			6 501
Autres	1 067			1 067
Immo. Incorporelles en-cours	2 968		(2 968)	
Total des valeurs brutes (a)	45 251	33		45 284

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Dépenses de développement	21 369	11 039	(1 235)	31 173
Concessions, brevets, licences	3 558	1 273		4 831
Fonds de Commerce et droit au bail ⁽¹⁾	242			242
Autres	1 067			1 067
Total des amort. et dépréciations (b)	26 236	12 312	(1 235)	37 313
Total net (a)-(b)	19 015	(12 279)	1 235	7 971

(1) Certains fonds font l'objet d'un amortissement linéaire et d'une reprise de provision. Il n'y a eu, ni dotation, ni reprise à compter de 2010.

Coûts de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans. Par ailleurs s'ils existent dans les comptes des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée, ceux-ci font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

Au cours de l'exercice 2023, la valeur nette des frais de développement constatée à fin 2022 (soit 11,4 M€ de dépenses activées et immobilisations en-cours) a fait l'objet d'une nouvelle analyse critique en cohérence avec les business plan et les principes et objectifs de Sopra Steria Group. Les tests de dépréciation menés ont conduit à déprécier intégralement les coûts de développements non encore rentrés en phase d'amortissements et de commercialisation à fin 2022.

Après application des règles et méthodes appliquées par Sopra Steria Group, aucune dépense de développement générée en interne n'a été reconnue et activée en immobilisation incorporelles en 2024.

Note 15 – Immobilisations corporelles

Evolution en 2024

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2023	Acquisitions	TUP CS Novidys	Cessions et virt poste	31/12/2024
Terrains					
Constructions					
Matériel et outillage industriels	3 878	406	1 315		5 599
Mobilier et matériel de bureau et informatique	10 170	976	46		11 192
Agencements, installations	9 366	986	2	80	10 434
Immobilisations corporelles en cours	80	595		(80)	595
Total des valeurs brutes (a)	23 494	2 963	1 363		27 820

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2023	Dotations	TUP CS Novidys	Reprises	31/12/2024
Terrains					
Constructions					
Installations et matériel industriel	2 494	461	1 259		4 214
Mobilier et matériel de bureau et informatique	8 330	1 145	44	(64)	9 455
Agencements, installations	7 862	789	2	(192)	8 461
Total des amortissements et dépréciations (b)	18 686	2 395	1 305	(256)	22 130
Total net (a)-(b)	4 808	568	58	256	5 690

Evolution en 2023

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et virt poste	31/12/2023
Terrains				
Constructions				
Matériel et outillage industriels	2 488	627	763	3 878
Mobilier et matériel de bureau et informatique	9 100	1 078	(8)	10 170
Agencements, installations	8 788	516	62	9 366
Immobilisations corporelles en cours	906	30	(856)	80
Total des valeurs brutes (a)	21 282	2 251	(39)	23 494

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Terrains				
Constructions				
Installations et matériel industriel	2 131	363		2 494
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 238	1 153	(61)	8 330
Agencements, installations	6 756	1 267	(161)	7 862
Total des amortissements et dépréciations (b)	16 125	2 783	(222)	18 686
Total net (a)-(b)	5 157	(532)	183	4 808

Note 16 – Immobilisations financières

(en milliers €)	Brut au 31/12/2024	Net au 31/12/2024	Brut au 31/12/2023	Net au 31/12/2023
Titres de participation	15 275	14 386	58 057	47 181
Prêts	2 612	1 542	1 979	1 173
Dépôts et autres	839	789	811	761
Total	18 726	16 717	60 847	49 115

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure Note 33.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction. La valeur nette de ces prêts versés entre 2018 et 2024 pour une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts correspond à leur valeur probable de réalisation. (voir aussi note 3-c page 8)

Evolution des titres de participation :

(en milliers €)	Exercice 2024	Exercice 2023
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	58 057	44 392
Acquisitions ⁽¹⁾	348	13 665
Cessions ⁽²⁾	(43 130)	
Valeur brute au 31 décembre	15 275	58 057

(1) Acquisition de 100% titres HE Space Operations Limited LTD le 18 septembre 2024 ;

(2) Sortie des titres de participations de CS Novidys au moment de la TUP au 30 septembre 2024.

Evolution des dépréciations des titres de participation :

(en milliers €)	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépréciations au 1 ^{er} janvier de l'exercice	10 876	890
Dotations ⁽¹⁾		9 986
Reprises ⁽²⁾	(9 986)	
Dépréciations au 31 décembre	890	10 876

(1) Dépréciation des titres CS Novidys à la clôture 2023

(2) Sortie de la dépréciation 2023 sur les titres CS Novidys au moment de la constatation de la TUP CS Novidy's en date du 30 septembre 2024.

Note 17 – Stocks, en-cours et produits finis

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Montant brut	6 275	6 347
Dépréciation	1 245	1 435
Montant net	5 030	4 912

En 2023, afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock qui représenteraient plus d'un an de consommation, il a été décidé d'appliquer un coefficient d'obsolescence de 20 % à l'ensemble des stocks. Dans la mesure où la majorité des pièces en stocks est de la fourniture et du matériel informatiques, le coefficient de 20% de dépréciation correspond à une durée d'amortissement sur 5 ans du matériel informatique applicable selon les principes et méthodes comptables de Sopra Steria Group.

Note 18 – Echancier des créances de l'actif circulant et des dettes

Créances au 31/12/2024

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	125 856	116 092	9 764	1 592	124 264
Avances versées	5 646	5 646			5 646
Autres créances d'exploitation	4 976	4 976			4 976
Comptes courants, autres créances	60 559	17 350	43 209	272	60 287
Total	197 037	144 064	52 973	1 864	195 173

Créances au 31/12/2023

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	94 533	80 846	13 687	1 667	92 866
Avances versées	3 178	3 178			3 178
Autres créances d'exploitation	4 821	4 821			4 821
Comptes courants, autres créances	131 010	85 767	45 243	591	130 419
Total	233 542	174 612	58 930	2 258	231 284

Les créances à plus d'un an sont composées essentiellement de factures à émettre (9 272 K€ en net fin 2024 contre 13 200 K€ fin 2023) dans le cadre des modalités de détermination du chiffre d'affaires des projets décrites en note 5, ainsi qu'accessoirement des créances douteuses dont la date d'encaissement est difficilement déterminable. En 2024, les créances CIR 2022, 2023 et 2024 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 43 209 K€ et remboursables au bout de 3 ans sont considérés à plus d'un an. De même, en 2023 les créances CIR 2021, 2022 et 2023 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 45 243 K€ sont considérés à plus d'un an.

Dettes au 31/12/2024

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	12 308	12 308	
Fournisseurs	26 490	26 490	
Dettes fiscales et sociales	57 686	56 141	1 545
Comptes courants groupe et dettes diverses	76 515	76 515	
Produits constatés d'avance	73 802	73 802	
Total	246 801	245 256	1 545

Dettes au 31/12/2023

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	12 436	12 436	
Fournisseurs	20 830	20 830	
Dettes fiscales et sociales	49 451	47 251	2 200
Comptes courants groupe et dettes diverses	123 734	123 734	
Produits constatés d'avance	86 180	86 180	
Total	292 631	290 431	2 200

Les produits constatés d'avance correspondent à la différence entre les facturations émises et le Chiffre d'Affaires constaté à l'avancement (Cf. : méthode décrite en note 5).

Note 19 – Valeurs mobilières de placement

Néant.

Note 20 – Capitaux propres

Capital Social	En 2024		En 2023	
	En nombre	En valeur €	En nombre	En valeur €
A l'ouverture	321 820	4 891 664	321 820	4 891 664
Augmentation de capital en numéraire				
Opération d'apports / fusions				
A la clôture	321 820	4 891 664	321 820	4 891 664

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	Augmentation de capital	Autres	31/12/2024
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	4 161	(75 500)				(71 339)
Résultat	(75 500)	75 500	16 080			16 080
Subvention d'Investissement	121				229	350
Provisions Réglementées	214					214
Total	(23 779)		16 080		229	(7 470)

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Augmentation de capital	Autres	31/12/2023
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	6 825	(2 664)				4 161
Résultat	(2 664)	2 664	(75 500)			(75 500)
Subvention d'Investissement	112				9	121
Provisions Réglementées	214					214
Total	51 712		(75 500)		9	(23 779)

Note 21 – Provisions

Provisions réglementées (en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Amortissement dérogatoire	214	214

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2023	TUP CS Novidy's	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Restructurations						
Garanties						
Pénalités	502					502
Risque de change	142		60	142		60
Litiges, PAT, divers affaires	7 531	3 269	4 535	4 660		10 675
Impôts ^(*)	1 067		667	472		1 262
Total	9 242					12 499

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Restructurations					
Garanties					
Pénalités	802			300	502
Risque de change	74	142	74		142
Litiges, PAT, divers affaires	2 879	5 868	1 216		7 531
Impôts ^(*)	2 100	437	1 470		1 067
Total	5 855	6 447	2 760	300	9 242

^(*) La procédure de vérification de comptabilité de CS GROUP – France a pris fin en juin 2023 après acceptation par l'entité des derniers redressements maintenus par l'administration sur les CIR 2018, 2019 et 2020. La provision constituée fin 2023 au titre du CIR 2020 remboursée partiellement en juillet 2024 a été reprise. En 2024 a été constituée une provision pour risque relative au contrôle fiscal débuté en juin 2024 dans l'entité CS Novidys avant la TUP au 1^{er} octobre (voir aussi Note 9).

Note 22 – Emprunts et dettes financières

L'intégration au groupe Sopra Steria a eu pour conséquence un réaménagement en 2023 de l'endettement financier : remboursement des crédits bancaires externes hors PGE (Prêts Garantis par l'Etat), résiliation des contrats de factoring et substitution de l'ensemble de ces financements externes (principalement à long terme) via un financement par compte-courant « groupe » et la mise en place d'une gestion centralisée cashpoolée quotidiennement avec l'entité Sopra Steria Group.

La dette intercompagnie est considérée comme du financement à court terme et est inscrite au poste « Autres dettes diverses » pour 71,8 M€ à fin décembre 2024 vs une dette de 50,6 M€ pour CS GROUP – France et une avance de 5,1 M€ pour CS Novidys à fin décembre 2023.

Prêts Garantis par l'Etat (Covid-19)

Les « PGE » accordés pour 27 M€ à CS GROUP – France ont été mis en place en août 2020 et renégociés en juin 2021 (intérêts et maturité). Les prêts ont une maturité de 6 ans. Ils ont bénéficié d'un différé de remboursement du capital avec une première échéance payée en août 2023. Apportés par voie de TUP, les deux PGE de CS Novidys avaient été mis en place dans les mêmes conditions. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû plus les intérêts courus forment une dette financière (PGE ex-CS Novidys inclus) de 15,7 M€. La prochaine échéance annuelle de 7,6M€ est due en août 2025. La dernière échéance est prévue à l'été 2026.

Pour information, en « Autres Dettes Financières » figurent un montant résiduel de 93 K€ au 31 décembre 2024, correspondant au compte bloqué et intérêts courus, relatif aux droits résiduels acquis avant 2010 par un groupe fermé de salariés (TUP Diginext 2020) au titre de la participation des salariés.

Le tableau ci-dessous donne une répartition de l'endettement net de l'entité (hors comptes bloqués participation des salariés) :

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts bancaires et autres (dépôts reçus) :		
– dont à moins d' 1 an	8 136	7 366
– dont à plus d'un an et moins de 5 ans	7 591	13 751
– dont à plus de 5 ans		
Solde créditeurs de banque		
Endettement bancaire total (a)	15 727	21 117
Banques et valeurs de placement (b)	136	204
Trésorerie (+) / Endettement (-) global (c)= (a)-(b)	15 591	20 913

Note 23 – Produits à recevoir, charges constatées d'avance, charges à payer, produits constatés d'avance

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits à recevoir rattachés à des comptes d'actif		
Clients factures à établir ⁽¹⁾	66 536	46 912
Autres créances	1 805	168
d) Total	68 342	47 080
Charges constatées d'avance		
Charges à payer rattachées à des comptes de passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	156	187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 372	7 510
Dettes fiscales et sociales	18 574	17 204
Autres dettes	356	
e) Total	34 458	24 901
f) Produits Constatés d'avance	73 802	86 180

(1) dont 7,7 M€ à plus d'un an (13,2 M€ fin 2023)

Note 24 – Entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Bilan		
Participations	14 381	57 167
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	6 758	8 125
Comptes courants et autres (actif)	60 256	130 346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 140)	(4 784)
Comptes courants et autres (passif)	(73 939)	
Compte de résultat		
Autres produits financiers	1 483	201
Autres charges financières	(3 539)	(2 489)

Note 25 – Chiffre d'affaires

(en %)	31/12/2024	31/12/2023
Défense & Sécurité	50,9	42,5
Cyber	1,8	-
Espace	20,0	24,1
Industrie	26,4	31,9
Central, Divers	0,9	1,5
Total	100	100
En % par zones géographiques		
France	86,61	83,58
Export	13,39	16,42
Total	100	100

Note 26 – Personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Effectif moyen		
Ingénieurs et cadres	1 799	1 674
Collaborateurs, employés	145	188
Total	1 944	1 862

Rémunérations versées aux dirigeants :

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Organes de Direction (mandataire)		

La société n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres). Il n'existe pas d'engagement envers les dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées. Données non communiquées en application de l'article R123-198 du Code de Commerce qui dispense d'information concernant la rémunération du Directeur Général qui reviendrait à individualiser un membre de cet organe.

Note 27 – Dotations aux amortissements et provisions exploitation

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Dotations / reprises (+) aux amortissements	(3 387)	(13 645)
Dotations / reprises (+) aux dépréciations	853	(1 128)
Dotations / reprises (+) provisions pour risques et charges	186	(3 441)
Total	(2 348)	(18 214)

Note 28 – Transferts de charges

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Personnel et Divers (virements de poste à poste)	732	1 576
Total	732	1 576

Note 29 – Résultat financier

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers/ charges financières	(2 530)	(3 978)
Reprises financières/ dotations financières aux provisions ⁽¹⁾	(106)	(10 205)
Différences de change	47	(78)
Total	(2 589)	(14 261)

⁽¹⁾ Dotation pour dépréciation 2023 des titres de participation dans l'entité CS Novidy's de 9 986 K€. (Voir également Note 16).

Note 30 – Résultat exceptionnel

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits / charges sur opérations de gestion	(710)	(3 383)
Reprises / dotations aux provisions	(334)	(98)
Produits / charges sur opérations en capital	21	90
Total	(1 023)	(3 391)

Le résultat exceptionnel est composé de :

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Réorganisation Hébergement (frais de remise en état et de restitution)	-	(800)
Réorganisation personnel	(250)	(1 338)
Litiges	-	-
Autres et Honoraires ⁽¹⁾	(773)	(1 253)
Total	(1 023)	(3 391)

⁽¹⁾ dont une provision de 0,7 M€ au titre du contrôle fiscal ex CS Novidys et des honoraires relatifs à la réorganisation juridique du groupe HE SPACE (0,2 M€) (voir Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice). Il est rappelé qu'en 2023 avait été constituée une provision complémentaire de 0,5 M€ au titre du contrôle fiscal chez CS GROUP – France et qu'il avait été engagé des honoraires pour 0,5 M€ relatifs à l'acquisition du groupe HE Space.

Note 31 – Impôt sur les bénéfices

(en milliers €)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles ⁽¹⁾	(34)	(1)
Crédit d'impôt recherche	12 866	14 900
Total	12 832	14 899

⁽¹⁾ Retenue à la source non récupérable. L'entité a constaté un déficit fiscal en 2024 comme en 2023 et n'est donc pas redevable d'impôt sur les sociétés.

Note 32 – Engagements hors bilan

(en milliers €)	31/12/2024	ref	31/12/2023
Engagements donnés			
Indemnités de départ à la retraite	13 751	a	14 093
Avais, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés (hors avances/acomptes reçus)	1 256	b	1 075
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles			
Autres garanties données (loyers)	454	d	454
Instruments de couverture de change		e	
Total			16 427
Engagements reçus			
Avais, cautions et garanties	-		-
Total			

a) Indemnités de départs à la retraite

Le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,50%
Taux d'actualisation	3,17%	3,17%

Les hypothèses d'estimation de l'engagement ont été alignés sur les paramètres utilisés par Sopra Steria Group en 2024, notamment avec une redéfinition du taux de rotation du personnel.

Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les licenciements et les ruptures conventionnelles.

b) Aval, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés

La société, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est amenée à mettre en place des garanties de soumission. Également, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, la société s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, la société est amenée à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place.

c) Autres garanties

Les Autres garanties correspondent intégralement aux garanties de loyer émises dans le cadre de lignes de garanties bancaires :

- Locaux sis 22, avenue Galilée au Plessis Robinson, le contrat de bail prévoit une garantie solidaire de la maison-mère, plafonnée à 2 000 K€ correspondant à l'engagement restant de loyers (hors indice) jusqu'au 31 décembre 2025 incluant l'indemnité de restitution ainsi que l'émission d'une garantie bancaire par le preneur CS GROUP - France d'un montant de 300 K€. L'engagement s'éteindra trois mois après la date de libération des locaux.
- Locaux sis à Aix-en-Provence : le contrat prévoit une garantie bancaire de 154 K€ au bénéfice de Batipart Palmer.

d) Instruments de couverture de change

CS GROUP – France a intégré courant 2023 la gestion centralisée du risque de change de Sopra Steria Group. Dans ce cadre est défini, chaque année, une ligne de garantie de change en USD avec l'entité centralisatrice Sopra Steria group. L'entité n'a donc pas d'engagement avec une contrepartie externe au groupe.

Note 33 – Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat exercice ⁽²⁾	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis (nets)	Chiffre affaires de l'exercice 2024 ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice 2024 ⁽¹⁾
Renseignements détaillés (valeur brute des titres > à 1% du capital de CS GROUP - France)								
Filiales (détenues à plus de 50 %)								
CS Canada	204	1 902	100%	215	215		15 395	1 091
CS Romania	23	1 662	100%	66	66		5 001	395
HE Space Operations BV	567	1 495	100%	13 665	13 665		26 412	1 856
HE Space Operations LTD	1	(10)	100%	348	348		2 443	(132)
SCYT (Espagne) ⁽³⁾			65%	890	-			
Participations (détenues entre 20 et 49 %)								
CenProCS Airliance (Allemagne)			33,3%	50	50			

(1) au cours €/devise moyen

(2) au cours €/devise de clôture

(3) aucune information disponible : procédure en cours de radiation après liquidation en Espagne depuis 1993.

Renseignements globaux (valeur brute des titres < à 1% du capital de CS GROUP - France)		Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Filiales françaises			
Filiales étrangères		42	42
Participations françaises			
Participations étrangères			

Note 34 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Voir Note 19 de l'Annexe aux Comptes Consolidés Sopra Steria Group.

Note 35 – Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.